

**MAIRIE DE JUGON LES LACS
COMMUNE NOUVELLE
Côtes d'Armor**

ARRÊTÉ PORTANT PERMISSION DE VOIRIE ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX

Le Maire de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE :

Vu le code de la route,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de l'entreprise SATEC ENVIRONNEMENT en date du 28/10/2022,

Considérant qu'à partir du 14/11/2022 pour une durée de trente-cinq jour, des travaux de création du réseau d'eau potable d'alimentation des abonnés, vont être réalisés rue de La Marette,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Du 14/11/2022 et pour une durée de trente-cinq jour, il est donné Autorisation d'Entreprendre les Travaux création du réseau d'eau potable d'alimentation des abonnés rue de La Marette à l'entreprise SATEC ENVIRONNEMENT.

ARTICLE 2 :

Une permission de voirie est délivrée à l'entreprise SATEC ENVIRONNEMENT pour la création du réseau d'eau potable d'alimentation des abonnés, rue de La Marette à l'entreprise SATEC ENVIRONNEMENT.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La gendarmerie
- L'entreprise SATEC ENVIRONNEMENT

Fait à Jugon les Lacs Commune Nouvelle
Le 28 octobre 2022

Le Maire
Eric MOISAN

